

CONCOURS CRÉATION *d'une* BANDE DESSINÉE



Année scolaire : 2024 - 2025

Collège
6ème, 5ème ou 4ème



Le Département d'Indre-et-Loire *vous accompagne*

Le Département mène une politique de préservation et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles et de la biodiversité, se traduisant par la sensibilisation du public au respect des sites et à la préservation de la nature, plus particulièrement auprès des collégiens.

Ce concours s'adresse aux élèves afin de les sensibiliser à leur environnement et à l'importance de la préservation de la biodiversité à travers la réalisation d'une bande dessinée.

Il offre un cadre d'apprentissage original et pluridisciplinaire, mettant en avant l'imagination et la curiosité. Ainsi, les enfants pourront travailler leurs projets avec des professionnels lors d'ateliers pédagogiques en classe ou sur le terrain.

Pour postuler au concours, le collège devra rédiger une note d'intention au Conseil départemental.

**à Tours
de
bulles**

Le Département s'est associé au Festival de la bande dessinée "A Tours de Bulles".

Prix : "**Bulles en herbe**" à destination des collèges sera spécialement ouvert pour cet événement.

Thème du concours

BIODIVERSITÉ

Le Département accompagnera 6 collèges dans ce processus de création d'une BD avec la prise en charge financière de :

1 à 3 ateliers avec une association compétente en éducation à l'environnement pour permettre de rédiger un scénario à visée scientifique (voir liste au verso).

3 ateliers avec un illustrateur de BD pour aborder le processus de création, les liens entre auteur et dessinateur, les caractéristiques du métier.

1 transport en car pour se rendre sur un site classé Espace Naturel Sensible (voir carte au verso).

Le choix des 6 collèges accompagnés par le Département se fera sur la base du contenu de la note d'intention (pluridisciplinarité / ambition pédagogique / répartition géographique sur le territoire départemental / date d'arrivée des notes d'intention).

Adresse :

Conseil département d'Indre-et-Loire
Service Vie des collèges
Place de la Préfecture
37 927 TOURS CEDEX 9

Renseignements : education@departement-touraine.fr ou au 02 47 31 42 82



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ORGANISATEURS

Le concours est organisé par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire en partenariat avec l'association du festival "A Tours de bulles".

Le Conseil départemental se réserve le droit de modifier les conditions de participation ou d'annuler en cas de force majeure.

Le simple fait de participer implique l'acceptation du collège, sous toutes ces formes et sans aucune restriction, du présent règlement.

OBJECTIF DU CONCOURS

- Sensibiliser les élèves à la biodiversité,
- Favoriser la recherche et la compréhension des enjeux écologiques en Touraine,
- Encourager l'expression artistique.

CANDIDATS

- Ce concours est ouvert à tous les collèges d'Indre-et-Loire,
- Il est ouvert à une classe par collège de niveau 6ème, 5ème ou 4ème.

CATÉGORIES

- Thématique imposée sur la biodiversité en Touraine (forêt, jardins, zones humides, mares, étangs, etc.),
- Styles et genres non imposés,
- Seules les BD rédigées en langue française sont acceptées,
- Les planches doivent être présentées sans signature, le nom des participants ne doit pas apparaître sur les pages.

ORGANISATION DES ATELIERS POUR LES COLLÈGES ACCOMPAGNÉS

- Le Département en partenariat avec les organisateurs du festival "A Tours de Bulles" désigne un illustrateur et une association pour accompagner 6 collèges distincts,
- Chaque collège prend contact avec l'illustrateur qui lui aura été désigné et l'association de son choix pour planifier les interventions, suivant le calendrier défini.

CALENDRIER

Avant le 31 mai 2024 : Candidature du collège au concours départemental

Avant le 30 juin 2024 : Choix des 6 collèges accompagnés par le Département

De septembre 2024 à fin mai 2025 : Période de travail et de création

1er juin 2025 : Date limite de remise de la BD au Département

Juillet et août 2025 : Jury et délibérations

Septembre 2025 : Cérémonie de remise des prix (date définie ultérieurement)

FORMAT DE RESTITUTION DE LA BD

- Nombre de pages : 4 planches A3 max recto (hors page de couverture et 4ème de couverture),
 - Format de papier : portrait.
- (Chaque illustrateur qui intervient auprès d'un collège accompagné réalise la page de couverture).

Le collège devra envoyer les planches non pliées, non roulées au Conseil départemental avant le 1er juin 2025 (cachet de la poste faisant foi).

L'impression finale de la BD sera réduite au format A4 portrait.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Pertinence par rapport aux données scientifiques,
- Ancrage local des enjeux de biodiversité et de préservation des espaces naturels,
- Qualité graphique et narrative,
- Originalité.

ÉVALUATION

- Désignation du gagnant par un jury (élus, enseignants, artistes, experts en biodiversité).

Les associations mandatées pour assurer les animations nature sont les suivantes :

- Conservatoire d'Espaces Naturels du Centre-Val de Loire, 02.47.27.81.03
- CPIE Touraine-Val de Loire, 02.47.95.93.15
- Maison de la Loire d'Indre-et-Loire, 09.54.53.41.71
- Ligue de Protection des Oiseaux, 02.47.51.81.84
- L'Arbre Voyageur, 02.47.65.77.30
- Couleurs Sauvages, 09.81.33.98.17
- La Rabouilleuse - école de Loire, 06.95.39.32.00
- Fédération de pêche d'Indre-et-Loire, 02.47.05.33.77
- BiodiverCity, 06.50.72.71.42
- SEPANT, 09.77.38.61.75
- ArboréSciences, 02 34 53 35 82

LISTE DE SITES CLASSÉS ENS

- | | | | | | |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| 1 Lac de Rillé - Pincemaille | 7 Île de la Métairie | 14 Bois des Touches | 20 La Petite Prairie | 26 Étangs des Ténrières | 32 Éperon de murat |
| 2 Carrière de falun | 8 Étang de l'Archevêque | 15 Étangs de Narbonne | 21 Bardeaux de l'Indre | 27 Île Bourdon | 33 Vallée Saint-Mandé |
| 3 Plans d'eau de Hommes | 9 Les Marais | 16 Domaine de Candé | 22 La Pomardière | 28 Bocage du véron | 34 Étang des Chétauderies |
| 4 Tourbière de Montifray | 10 Bois de la Moutonnerie | 17 Méandre de l'Indre et Grange Rouge | 23 Bois chétif-Marc Jacquet | 29 Marais de Taligny | 35 Étang du Louroux |
| 5 Bois des Rouchoux | 11 Étang du Moulin Neuf | 18 Marais des Rouches | 24 Marais des Rouches | 29 Étang d'Assay | 36 Prairies du Roy |
| 6 Val de Choisille | 12 Les Grandes Fontaines | 19 Prairies de Beaumer | 25 Puits du Chinonais | 30 Coteau de la Rebuffière | 37 Marais de Chédigny |
| | 13 Bocage de la Gloriette | | | 31 Coteau de Ports | 38 Lac de Chemillé |

PRIX ET RÉCOMPENSES

Catégories de Prix

- Prix spécialement ouvert pour les collèves : « Bulles en Herbe ».

Récompenses

- Certificat pour chaque élève de la classe gagnante,
- Attribution d'une compilation des œuvres en format livre à chaque élève de la classe gagnante,
- Lot de consolation pour chaque élève des collèves aidés non lauréats.

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du concours, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire procédera à la collecte de données à caractère personnel. Les données ainsi collectées sont les suivantes : Nom, prénom, adresse e-mail ou postale et numéro de téléphone .

La collectivité prend des mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Les informations recueillies ne seront utilisées que dans le cadre du concours. Ces données ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins commerciales ou publicitaires.

Les données ainsi recueillies sont destinées aux agents du Département en charge de l'organisation du concours.

Elles seront conservées par les services pour une durée de deux (2) ans à compter de la réception des données.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant au Département d'Indre-et-Loire - A l'attention du Délégué à la Protection des données - Place de la préfecture - 37000 Tours Cedex

AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes ou dommages causés à l'oeuvre. Les organisateurs ne seraient être tenus responsables des retards et des pertes d'envois du fait d'incident informatiques, des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparation résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers.

Les participants autorisent, pour une durée de 5 ans, les organisateurs à utiliser librement les bandes dessinées qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électronique ou audiovisuel :

- parution dans les publications des organisateurs (magazine départemental / bilans d'activité),
- sites internet du Département et du festival A Tours de bulles,
- publication dans les médias dans le cadre de la promotion des résultats du concours et des concours suivants.

Les oeuvres sont exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours. Pour toute demande particulière, autre que celles mentionnées dans ce règlement, les organisateurs s'engagent à en informer les collèves et à n'utiliser leurs oeuvres qu'avec leur autorisation préalable.

Dans le cadre de l'application du droit moral, le collège peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son oeuvre.

